

Les principales responsabilités collectives des membres du groupe de travail résident dans leur participation aux échanges de vues sur l'orientation générale du site web, le choix des membres de l'équipe de support et l'élaboration des prévisions budgétaires relatives au groupe de travail. Ils représentent la région auprès du comité provincial du site web.

**Composition :**

**Un membre du bureau**, élu par l'assemblée générale, qui assure la liaison avec les autres membres du bureau. C'est cette personne qui devrait présenter le rapport d'activités du groupe de travail lors des réunions du Bureau, du Comité régional et des assemblées générales.

**Un R.D.R. en fonction**, élu par les membres du Comité régional, pour un mandat d'une durée d'une année, renouvelable pour une autre année. Il agit comme personne-ressource auprès des autres R.D.R. Il est particulièrement bien placé pour représenter les besoins des districts. Il n'occupe aucune tâche à l'intérieur de l'équipe de support.

**Le webmestre** est nommé par le Bureau régional et sa nomination doit être entérinée par le Comité régional. Il agit comme président du groupe de travail.

Sa fonction est essentiellement technique et spécialisée. Il n'est pas un membre votant au Comité régional et le principe de rotation aux deux ans ne s'applique pas à cette fonction.

Il est le lien entre notre groupe de travail et la Région Sud-ouest du Québec (87) qui administre le site commun aux quatre régions du Québec. Il participe aussi aux réunions des webmestres du site provincial et des sites régionaux, afin d'échanger sur les aspects techniques de la gestion de ces sites.

Entre autres fonctions, il est responsable des abonnements aux communiqués et à *L'Héritage en ligne*, de même que de la gestion du domaine [aa90.org](http://aa90.org) et des adresses de courriel [@aa90.org](mailto:@aa90.org) et mots de passe qui s'y rattachent. Il entretient le site et voit à sa mise à jour régulière.

*Les trois membres du groupe de travail sont appelés à participer aux réunions du comité provincial du site web, qui se tiennent trois fois par année.*

### **Le comité de support**

#### **Composition :**

**Le président de la région :** il répond aux demandes d'information qui lui sont transmises ou les dirige vers les personnes appropriées.

**Le traducteur :** le site devenant bilingue, il est essentiel qu'une personne soit attitrée pour traduire les textes permanents du site. Les autres textes à traduire devront être identifiés par l'ensemble du groupe de travail et du groupe de support lors des réunions d'échange de vue.

**Le correcteur :** Il a la responsabilité d'assurer que le français et l'anglais utilisés sur le site web soient de bonne qualité. De plus, cette fonction permet de vérifier, de concert avec le responsable des inscriptions des districts et des événements, si les textes inscrits répondent aux lignes de conduite qui ont été fixées.

**Le responsable des inscriptions des districts et des événements :** il est la principale personne ressource auprès des districts pour recevoir et évaluer avec eux les textes qui peuvent être intégrés dans leur mini site et ce qui peut être diffusé concernant les événements organisés par les districts ou supportés par eux. Il travaille en étroite collaboration avec le correcteur.

**Le registraire :** Il a la responsabilité de tenir le registre des serviteurs et des groupes de la région et leur inscription au BSG et, de ce fait, il est aussi responsable de la liste des réunions sur le site, issue de la base de données Access. Il transfère régulièrement sur le site l'index et la base de données mis à jour, afin d'assurer que la liste des réunions reflète la réalité du moment.

#### **Fréquence des rencontres**

Les membres du groupe de travail et de l'équipe de support se rencontrent deux fois par année afin participer à des échanges de vue, de répondre aux demandes, suggestions ou commentaires provenant de membres, de districts ou d'autres groupes de service concernant le site Web.

*(Document discuté et révisé lors de la réunion des membres du bureau de la région, le 24 juillet 2009 et le 5 septembre 2009)*